

COMPTE RENDU CM DU JEUDI 6 OCTOBRE 2022

- . le compte rendu du conseil municipal du 8 septembre a été approuvé
- . le rapport service assainissement 2021 a été approuvé
- . la dissolution du CCAS et la création d'une commission sociale a été approuvée
- . le conseil valide l'achat d'une bétonnière thermique
- . pharmacie : un courrier a été envoyé au Président Directeur Général de la CNAM, co-signé par M. le Député, la Région, le Département, la communauté de Communes du Pays d'Urfé et la commune de Crémeaux, afin de faire avancer le dossier de création d'une annexe.

. Protocole Néoptim

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention avec le cabinet d'études Néoptim afin de procéder à l'étude des charges sociales des salariés.

. Taxe d'aménagement :

A partir de 2023, une partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune devra être reversée aux EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) ; une proposition a été faite en CCPU afin que chaque commune reverse 3 % du montant annuel perçu chaque année.

. Un audit financier a été demandé aux services du trésor public afin de pouvoir anticiper les futurs investissements du mandat.

. curage étang des Peyrards : les services de la police de l'eau ont été contactés. Pour avoir le droit de faire un curage de l'étang des Peyrards, étant en « zone humide » et l'étang se situant sur le cours d'eau du Tranlong, il est nécessaire dans un premier temps de faire analyser les boues et selon le résultat de l'analyse, il faut déposer un dossier, soit d'autorisation, soit de déclaration. Dossiers complexes qui demandent plusieurs mois d'étude, sans garantie d'avoir une autorisation pour curer l'étang. Le conseil ne donne pas suite.

. Projet mairie : un rendez-vous est fixé au 20 octobre pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)